

POUR AIDER...



■ LA VIE du couvent (culte, apostolat) :

Chèques ou virements à l'ordre de : « *Association Saint-Dominique* ».

Iban : FR76 1027 8394

0500 0214 0840 257

Bic : CMCIFR2A

En Suisse : Office de chèques postaux de Sion, n° 19-8715-6.

Même ordre (ASD) pour les offrandes de messe.

■ LES TRAVAUX du couvent :

Chèques à l'ordre de « **AHRAHB** » (Association Historique pour la Restauration de l'Abbaye de la Haye-aux-Bonshommes).

■ LES ÉCOLES :

- **École Sainte-Philomène (école primaire mixte)**
- **Foyer Saint-Thomas-d'Aquin (collège et lycée de garçons, 6^e à TL et TS.)**

Chèques à l'ordre de l'**ASEP** (Association de Soutien à l'Éducation Populaire), en précisant au besoin : *pour le Foyer Saint-Thomas* ou *pour l'école Sainte-Philomène*.

Vous pouvez faire un don en ligne sur : <http://asep.education.free.fr>

Un don de 300 € peut revenir en fait à 102 €

Les versements donnent droit à une **réduction d'impôt de 66% du don** (60% pour les entreprises) dans la limite de 20% du revenu imposable (5% du chiffre d'affaires pour les entreprises) ; l'excédent peut se reporter sur 5 ans.

Reçu fiscal sur demande.

Pour les personnes payant l'ISF, possibilité de déduction jusqu'à 75 % du don effectué : nous consulter.

L'Association Saint-Dominique peut aussi recevoir des legs en franchise de droits de succession. (Pour tout renseignement, nous contacter.)

AIDEZ-NOUS AUSSI PAR LA PRIÈRE POUR LES VOCATIONS,

en récitant, chaque jour : « Seigneur, donnez-nous de nombreuses et saintes vocations dominicaines ! » et en joignant un sacrifice quotidien.